



EURO CIL
le réseau CIL des régions

ENTREPRISES AGRICOLES

Participation des employeurs à l'effort de construction

Art 29 de la loi d'orientation agricole 2006-11 du 05.01.2006 - L 716.2 à L 716.5. du Code Rural.

Exemplaire à retourner **avant le 31 décembre 2009** à :

CIL HABITAT OUEST

1, rue du Scorff - CS 54221 - 35042 Rennes Cedex
Tél 02 99 27 20 00 - Fax 02 99 63 65 11 - www.espacil.com
Siret 777 735 671 00029

Entreprise N° : *Raison sociale*

Numéro de SIRET : *Rue*

Code APE : *BP*

Forme Juridique : *CP-Ville*

Mois de clôture exercice comptable :

Siège Etablissement

Interlocuteur : Tél : E-mail :

Année de franchissement du seuil de 50 salariés :		En 2008	En 2009
.....	Nbre de CDI :
Rémunérations, traitements, indemnités, émoluments payés en 2008		①,00 €
Taux : 0,45 %			
Somme totale à investir dans la Participation ① x 0,45%		②,00 €
Abattement (Voir question 3 au verso)		③,00 €

SOMME NETTE A INVESTIR DANS LA PARTICIPATION 2009 : ② - ③ : ,00 €

8/9^{ème} Subvention

• MONTANT : ,00 €

1/9^{ème} Subvention

• MONTANT : ,00 €

• REGLEMENT en un seul chèque à l'ordre de **CIL HABITAT OUEST**

Chèque N° : émis sur en date du

date, cachet et signature de l'employeur

La date de réception du chèque conditionne la date d'émission des reçus libératoires.

1% Logement

devient

Action Logement

Les entreprises s'engagent avec les salariés